



Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Forum: Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Question : Comment renouveler les actions pour mettre fin au travail des enfants

Soumis par : délégation du Niger

L'assemblée générale,

Rappelant la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989,

Réaffirmant les Objectifs de développement durable adoptés en 2015, notamment l'Objectif 8.7 visant à éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes,

Prenant note des conventions fondamentales n°138 et n°182 de l'Organisation internationale du Travail concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi et les pires formes de travail des enfants,

Profondément préoccupé par le fait que plus de 160 millions d'enfants, particulièrement en Afrique subsaharienne, continuent d'exercer des activités économiques dangereuses ou compromettant leur éducation,

Reconnaissant que la pauvreté structurelle, l'insécurité alimentaire, le manque d'accès à l'éducation et l'instabilité économique constituent les causes profondes du travail des enfants dans les pays en développement,

Soulignant que dans de nombreux pays à faible revenu, notamment au Niger, le travail des enfants s'inscrit souvent dans un contexte familial de survie économique plutôt que d'exploitation industrielle,

Conscient que le développement durable, l'accès universel à une éducation de qualité et l'autonomisation des familles constituent des solutions durables à ce phénomène,

Encourageant la coopération internationale pour lutter efficacement contre le travail des enfants,

1. *Affirme* que l'éradication progressive du travail des enfants doit être indissociable des politiques de lutte contre la pauvreté et de développement économique durable ;
2. *Encourage* les États membres à investir prioritairement dans l'accès universel et gratuit à l'éducation primaire et secondaire, en particulier dans les zones rurales ;

3. *Invite* le Programme des Nations Unies pour le développement à renforcer son assistance technique aux pays les moins avancés afin de :
 - a) développer des programmes de transferts monétaires conditionnels pour les familles vulnérables ;
 - b) soutenir la création d'emplois décents pour les adultes afin de réduire la dépendance économique au travail des enfants ;
 - c) améliorer les infrastructures scolaires et la formation des enseignants dans le but de lutter contre le manque d'éducation qui est un frein à l'accès aux emplois décents ;
 4. *Demande* la mise en place de partenariats renforcés entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé pour promouvoir des chaînes d'approvisionnement exemptes de travail des enfants ;
 5. *Soutient* le développement de programmes d'alimentation scolaire et de protection sociale afin d'alléger la pression économique pesant sur les familles ;
 6. *Encourage* la communauté internationale à accroître l'aide publique au développement destinée aux pays confrontés à des taux élevés de travail des enfants ;
 7. *Recommande* la mise en œuvre de campagnes nationales de sensibilisation adaptées aux réalités culturelles locales ;
 8. *Prie instamment* les États membres d'adopter des approches progressives et inclusives qui tiennent compte des contextes socio-économiques spécifiques, en particulier dans les pays sahéliens ;
 9. *Décide* de rester activement saisi de la question.
-